

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63

Séance ordinaire du 14 novembre 2023

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 17	Nombre de votants : 15
Date de la convocation : 3 novembre 2023	

N° 5

Subvention exceptionnelle de fonctionnement
à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Puy-de-Dôme (UDSP63)
au titre des pupilles

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 14 novembre à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- Mme BETHUNE, Mme BRUN, M. CHAMBON, M. DAUDUIT, M. DERRÉ, Mme DURON, Mme GAIDIER, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. PERRET, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. VALLÉE, M. VEYSSIERE.

Membres ayant voix consultative

- **Suppléants** : Mme GUILLOT, Mme KHEMISTI.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général GLASIAN, Docteur TAILLANDIER, Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BERARD, Adjudant-chef CHELOUCHE, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef VIDAL.
- **Personnel administratif, technique et spécialisé** : Mme MERCIER.

Membre de droit

- M. MALET, Directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BOYER, M. DA SILVA, M. DESFORGES, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, M. MORVAN, M. PERRODIN, M. SOUCHAL.
- **Suppléants** : Mme BERNARD, M. BESSEYRE, Mme BONY, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, M. GALPIER, M. GRAND, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PETEL, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Membre de droit** : M. CHÉSI, Payeur départemental.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Commandant CUBIZOLLES, Capitaine IZARD.
- **Personnel administratif, technique et spécialisé** : M. TRICHARD.

France Télévisions a sollicité le SDIS 63 dans le cadre de la réalisation d'un téléfilm de la série « LA DOC ET LE VETO » réalisé par Bénédicte DELMAS. Ce tournage a lieu sur le secteur de Super-Besse du 28 août au 10 octobre 2023.

Les demandes de la société de tournage portent sur la mise à disposition de moyens tels que des plongeurs, mais aussi sur un bâtiment à destination de l'équipe de décoration.

Comme le prévoit la délibération du 29 février 2016 relative à la « Participation aux frais des missions de dépollution, de réquisition, indues et spécifiques » au point 4 « Missions spécifiques », la mise à disposition de moyens dans le cadre de tournage de films ou de participation à des spectacles, fait l'objet d'une convention et d'une facturation de prestation.

Compte tenu de la localisation et de la disponibilité, il a été convenu par voie de convention, de mettre à disposition les garages et les bureaux du centre de Super-Besse moyennant une indemnité forfaitaire et globale de 1 000 €. La société sensible aux conditions d'exercice des missions des sapeurs-pompiers aspire à prendre part à la promotion du volontariat. Aussi, elle a émis le souhait que cette somme soit allouée aux pupilles des sapeurs-pompiers.

Il est proposé de donner une suite favorable à cette demande et ainsi de verser la somme de 1 000 €, correspondant à la mise à disposition des locaux à l'UDSP63, au profit des pupilles des sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme, via la commission des orphelins.

DECISION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide:

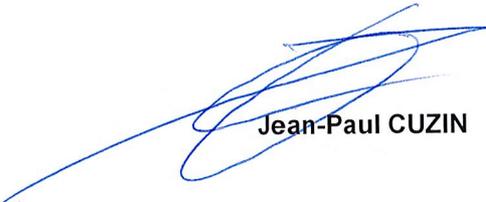
- **d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 000 € à l'UDSP 63 au bénéfice de la commission des orphelins ;**
- **d'autoriser le président à inscrire les crédits nécessaires à la décision modificative n° 2 du budget principal 2023.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Clermont-Ferrand, le 24 NOV. 2023

Le président
du Conseil d'administration du SDIS 63,



Jean-Paul CUZIN

Accusé de réception en préfecture 063-286300017-20231114-23_09654-DE Date de télétransmission : 28/11/2023 Date de réception préfecture : 28/11/2023
